



BRIGNOLES

Note de présentation brève et synthétique
BUDGET PRIMITIF 2024 – Ville et lotissement

1. Préambule

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Budget Primitif 2024 est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- Renforcer la proximité avec les Brignolaises et Brignolais et poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie,
- Développer le rayonnement et l'attractivité de notre territoire au travers notamment de l'offre événementielle, culturelle et sportive,
- Continuer à intégrer le développement durable dans tous les projets de la Ville,
- Respecter les équilibres financiers, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres avec :
 - Un maintien des taux d'imposition depuis 2015,
 - Une section de fonctionnement maîtrisée,
 - Un effort d'investissement soutenu,
 - Un endettement contenu.

Le budget 2024 de la Ville de Brignoles est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

2. Le cadre budgétaire :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- ajuster une dépense - réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal. Le budget 2024 voté le 3 avril dernier peut être consulté sur simple demande à la Direction des finances aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

3. Le fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 30 418 438 €, avec une reprise du résultat 2023 de 6 557 657.94 €.

❖ Les Recettes :

	BP 2023	BP 2024	Différence	%
Recettes réelles				
013- atténuation de charges	150 000,00	85 000,00	-65 000,00	-43,33%
70- produits des services, du domaine	1 274 371,00	1 307 216,00	32 845,00	2,58%
73- impôts et taxes (sauf 731)	4 395 063,00	4 395 101,00	38,00	0,00%
731-fiscalité locale	14 377 906,00	13 958 664,06	-419 241,94	-2,92%
74- dotations, subventions et participations	3 730 297,00	3 771 860,00	41 563,00	1,11%
75- autres produits de gestion courante	217 682,00	328 601,00	110 919,00	50,95%
77- produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
78- Reprise sur provisions semi-budgétaires			0,00	#DIV/0!
total recettes réelles	24 150 319,00	23 851 442,06	-298 876,94	-1,24%
Recettes d'ordre				
042- Opérations d'ordre entre section	793 438,00	9 338,00	-784 100,00	-98,82%
total recettes d'ordre	793 438,00	9 338,00	-784 100,00	-98,82%
total	24 943 757,00	23 860 780,06	-1 082 976,94	-4,34%
002- résultat de fonctionnement reporté	6 812 854,41	6 557 657,94		

❖ Les dépenses :

Dépenses réelles	BP 2023	BP 2024	Différence	%
011- charges à caractère général	5 665 448,00	6 157 635,00	492 187,00	8,69%
012- charges de personnel	12 616 880,00	13 283 980,00	667 100,00	5,29%
014- atténuation de produits	115 000,00	153 704,00	38 704,00	33,66%
65- autres charges de gestion courante	1 489 436,00	1 525 442,00	36 006,00	2,42%
66- charges financières	690 036,00	788 242,22	98 206,22	14,23%
67- charges exceptionnelles	51 000,00	101 136,00	50 136,00	98,31%
68-Dotations aux prov semi-budgétaires	90 000,00	103 600,00	13 600,00	15,11%
Total dépenses réelles	20 717 800,00	22 113 739,22	1 395 939,22	6,74%
Dépenses d'ordre				
023- virement à la section d'investissement	7 337 834,41	3 681 472,78	-3 656 361,63	-49,83%
042- opérations d'ordre entre section	3 700 977,00	4 623 226,00	922 249,00	24,92%
total dépenses d'ordre	11 038 811,41	8 304 698,78	-2 734 112,63	-24,77%
total	31 756 611,41	30 418 438,00	-1 338 173,41	-4,21%

4. L'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 22 187 283.64 €.

❖ Les Recettes :

	BP 2023	Restes à réaliser	BP 2024 (hors rar)	total BP + RAR
024- Produit des cessions			4 000 000,00	4 000 000,00
10-dotations, fonds divers, réserve	1 150 000,00		1 150 000,00	1 150 000,00
1068-excédent de fonctionnement capitalisé				
13- subventions d'investissement	3 517 441,00	4 382 457,86	2 057 392,00	6 439 849,86
16- emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
23-immobilisations en cours	100 000,00			
45- operations pour le compte de tiers			490 136,00	490 136,00
total opérations réelles	6 267 441,00	4 382 457,86	9 197 528,00	13 579 985,86
Opérations d'ordre				
021- virement de la section de fonct. *	7 337 834,41		3 681 472,78	3 681 472,78
040- opération d'ordre entre section	3 700 977,00		4 623 226,00	4 623 226,00
041-opérations patrimoniales			302 599,00	302 599,00
Total opérations d'ordre	11 038 811,41		8 607 297,78	8 607 297,78
TOTAL	17 306 252,41	4 382 457,86	17 804 825,78	22 187 283,64

❖ Les dépenses :

	BP 2023	Restes à réaliser	BP 2024 (hors rar)	total BP + RAR
16- emprunts et dettes assimilées	2 680 385,00		2 638 776,22	2 638 776,22
20- immobilisations incorporelles	1 515 145,89	85 658,95	584 220,00	669 878,95
204- Subventions équipement versées	3 673 430,00	2 785,00	765 083,00	767 868,00
21- immobilisations corporelles	5 997 141,00	448 881,88	4 387 486,00	4 836 367,88
23-travaux en cours	10 751 899,00		8 870 704,00	8 870 704,00
45- opérations pour le compte de tiers			400 000,00	400 000,00
total opérations réelles	24 618 000,89	537 325,83	17 646 269,22	18 183 595,05
Opérations d'ordre				
040- opérations d'ordre entre section	793 438,00		9 338,00	9 338,00
041- Opérations patrimoniales			302 599,00	302 599,00
Total opérations d'ordre	793 438,00		311 937,00	311 937,00
Total	25 411 438,89	537 325,83	17 958 206,22	18 495 532,05
001 - résultat d'investissement reporté			3 691 751,59	3 691 751,59

5. La dette :

L'annuité de la dette est inscrite comme suit :

Remboursement du capital : 2 638 776.22 €

Intérêt de la dette : 744 949.94 €

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 29.769 M€

6. Le budget annexe lotissement :

Le lotissement comporte 19 lots mis en vente en fin d'année 2023.

Les travaux de viabilisation ont été réalisés.

Pour desservir les 19 lots, a été réalisée une voie publique à sens unique bordée de trottoirs de part et d'autre et équipée d'éclairage, de bornes incendie et de plantations d'arbres. Cette voie donne accès aux 19 lots et offre aussi des places de stationnement visiteurs.

Cette voie alimente chaque lot aux réseaux viaires :

Eau potable

Assainissement

Electricité

Téléphone / fibre

Enfin un bassin de rétention d'eau pluviale a aussi été réalisé conformément aux prescriptions et au projet.

La vente des 19 lots est prévue cette année 2024.

Les 19 lots sont d'une surface comprise entre 324 m2 pour le plus petit et 426 m2 pour le plus grand.

Le prix de cession a été défini après avis des domaines.

A l'issue, le budget sera clôturé et l'excédent sera reversé au budget principal.

Le budget annexe 2024 s'équilibre comme suit :

Section	Type	Total
Fonctionnement	Dépenses	2 054 135,72 €
	Recettes	2 054 135,72 €
Investissement	Dépenses	1 354 135,39 €
	Recettes	1 354 135,39 €